



Guide pratique de la mobilité internationale



Les mobilités européennes et internationales :

Une ouverture vers de nouvelles expériences

La mobilité européenne et internationale constitue un levier essentiel d'ouverture, d'apprentissage et de développement personnel pour les apprenants de l'IFME.

Grâce au programme **Erasmus+** et aux différents partenariats développés par l'établissement, les participants ont l'opportunité de vivre une expérience enrichissante à l'étranger, au cours de laquelle ils découvrent de nouvelles pratiques professionnelles, d'autres systèmes de formation et des environnements culturels variés. Ces séjours favorisent l'acquisition de compétences techniques, linguistiques et interculturelles tout en renforçant l'autonomie, l'adaptabilité et la confiance en soi.

Pour faciliter l'accès à ces expériences, plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés, notamment les **bourses Erasmus+**, dont l'attribution est encadrée par des critères définis dans le respect des règles du programme. Le montant de l'aide accordée varie notamment en fonction de la destination, de la durée de la mobilité et du statut du participant. L'objectif est de permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une expérience internationale dans des conditions favorables.

La préparation d'une mobilité repose sur un accompagnement personnalisé tout au long du parcours. Après avoir identifié un projet cohérent avec ses objectifs de formation et son projet professionnel, l'apprenant constitue un dossier de candidature comprenant les documents administratifs et pédagogiques requis. Une fois la mobilité validée, il bénéficie d'un suivi dans l'organisation de son séjour, la préparation interculturelle et les démarches liées au financement. Cette approche vise à garantir la réussite du projet et à permettre à chacun de tirer pleinement profit de cette expérience, tant sur le plan professionnel que personnel.

Au-delà du séjour lui-même, la mobilité européenne et internationale représente une véritable opportunité de rencontre, d'échange et de citoyenneté. Elle contribue à développer une meilleure compréhension des réalités européennes et internationales, tout en favorisant la création de liens durables entre les participants et leurs partenaires à l'étranger.

Pour faciliter l'accès aux mobilités européennes et internationales, l'IFME est membre du **consortium régional** qui rassemble 27 établissements d'enseignement supérieur de la filière sanitaire et sociale en Occitanie. Cette coopération permet également de mutualiser les ressources et d'accompagner les étudiants dans la construction de leur projet de mobilité.

Les dispositifs d'aide à la mobilité européenne et internationale

Les apprenants des filières sanitaires et sociales peuvent bénéficier de différents dispositifs d'aide à la mobilité afin de réaliser un stage à l'étranger. Cette opportunité permet d'enrichir leur parcours de formation, de développer des compétences professionnelles dans un contexte international et de vivre une expérience interculturelle favorisant l'ouverture à d'autres pratiques et modes de vie.

Les aides à la mobilité se répartissent en deux grandes catégories :

1. Les mobilités financées par Erasmus+

Le programme Erasmus+ constitue le principal dispositif européen de soutien à la mobilité. Il permet aux apprenants de réaliser des stages ou des périodes de formation dans de nombreux pays partenaires tout en bénéficiant d'un accompagnement pédagogique et financier. Les bourses accordées contribuent à couvrir une partie des frais liés au séjour.

2. Les mobilités hors Erasmus+

D'autres projets peuvent être organisés en dehors du cadre Erasmus+, notamment grâce à des partenariats internationaux, des programmes d'échanges spécifiques ou des dispositifs de coopération tels que l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Ces mobilités offrent également l'occasion de découvrir de nouveaux environnements professionnels, de rencontrer des apprenants d'autres pays et de développer ses compétences interculturelles.

Quelle que soit la formule choisie, la mobilité internationale constitue une expérience valorisante, tant sur le plan personnel que professionnel, et contribue à renforcer l'employabilité ainsi que la citoyenneté européenne des participants.

1. LE PROGRAMME ERASMUS+ ET LES BOURSES DE MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS DES FILIÈRES SANITAIRE ET SOCIALE

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne dédié à l'éducation, à la formation, à la jeunesse et au sport. Dans l'enseignement supérieur, il soutient la mobilité des étudiants afin de favoriser la découverte de nouvelles pratiques professionnelles, le développement des compétences et le renforcement de la citoyenneté européenne.

Pour les étudiants des filières sanitaires et sociales, Erasmus+ permet de réaliser une période de **stage** ou de **formation** dans un pays européen partenaire tout en bénéficiant d'un accompagnement pédagogique et d'un soutien financier sous forme de **bourse de mobilité**.

Au-delà de l'aide financière, Erasmus+ constitue une véritable opportunité de développement personnel et professionnel. Cette expérience permet aux étudiants de :

- découvrir d'autres systèmes sanitaires, sociaux et éducatifs ;
- développer leurs compétences professionnelles et interculturelles ;
- enrichir leurs connaissances linguistiques et leur vocabulaire métier ;
- gagner en autonomie, en adaptabilité et en confiance en soi ;
- créer un réseau professionnel européen ;
- renforcer leur employabilité et valoriser leur parcours de formation.

Véritable expérience d'ouverture sur l'Europe, la mobilité Erasmus+ contribue à la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur fondé sur la coopération entre établissements, la reconnaissance des compétences et la mobilité des futurs professionnels.

Conditions d'attribution et modalités de la mobilité Erasmus+

Les étudiants des filières sanitaire et sociale peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus+ pour réaliser un stage dans un pays participant au programme, sous réserve de respecter certaines conditions d'éligibilité.

Pour être éligible, l'étudiant doit être inscrit dans un établissement membre du consortium Erasmus+ au moment de sa mobilité. La bourse Erasmus+ ne peut pas être cumulée avec une autre aide européenne ou avec une bourse régionale d'aide à la mobilité internationale accordée pour la même période de séjour. En revanche, elle reste compatible avec certaines aides liées au statut de l'étudiant, telles que la bourse régionale du sanitaire et social, les allocations versées par France Travail ou le RSA.

Dans le cadre des formations dispensées à l'IFME, la mobilité Erasmus+ concerne principalement les **stages à l'étranger**. La durée minimale de mobilité est fixée à **60 jours**, soit deux mois consécutifs, conformément aux règles du programme.

Des destinations variées au sein de l'espace Erasmus+

Les mobilités Erasmus+ peuvent être réalisées dans l'ensemble des pays participant au programme Erasmus+.

À ce jour, les destinations comprennent :

- les **26 autres États membres de l'Union européenne** ;
- les pays de l'Association européenne de libre-échange associés au programme : **Islande, Liechtenstein et Norvège** ;
- les pays candidats à l'Union européenne associés au programme : **Turquie, Serbie et Macédoine du Nord**.

À compter de 2027, le périmètre du programme s'élargit avec la réassociation prévue du **Royaume-Uni** et de la **Suisse**, permettant à nouveau des mobilités Erasmus+ vers ces deux destinations.

Une mobilité de stage

Les étudiants peuvent effectuer leur stage au sein de structures sanitaires, sociales, médico-sociales, éducatives ou associatives, sous réserve qu'elles répondent aux critères du programme Erasmus+. Les institutions européennes et les représentations diplomatiques ne sont pas éligibles comme organismes d'accueil.

La recherche de la structure d'accueil constitue une étape importante du projet de mobilité. Dans la majorité des cas, cette démarche est réalisée par l'étudiant lui-même,

avec l'appui et les conseils du service International de l'IFME en lien le responsable pédagogique de sa filière. Cette préparation permet de construire un projet cohérent avec les objectifs de formation et les aspirations professionnelles de chacun.

Cette diversité de destinations et de terrains de stage offre l'opportunité de découvrir d'autres pratiques professionnelles, de comparer les systèmes sanitaires et sociaux européens et d'enrichir son expérience dans un contexte interculturel stimulant.

Montant de la bourse Erasmus+

Pour les étudiants des filières sanitaire et sociale réalisant un **stage d'au moins 60 jours** dans un pays participant au programme Erasmus+, une bourse de mobilité peut être attribuée afin de contribuer aux frais liés au séjour.

Le montant de la bourse varie selon le **coût de la vie du pays d'accueil**, avec une aide mensuelle comprise entre **200 € et 310 € par mois**. Des financements complémentaires peuvent également être accordés selon la situation de l'étudiant et les caractéristiques de la mobilité :

- complément stage Erasmus+ de **150 € par mois** ;
- complément « inclusion » de **250 € par mois** pour les publics éligibles ;
- participation aux frais de voyage, calculée selon la distance parcourue ;
- aide complémentaire pour les déplacements écoresponsables.

Groupe 1 - Pays programme où le coût de la vie est plus élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	310 €
Groupe 2 - Pays programme où le coût de la vie est moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	260 €
Groupe 3 - Pays programme où le coût de la vie est plus faible	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	200 €

Constitution du dossier

La demande de bourse Erasmus+ s'inscrit dans une démarche progressive accompagnée par l'établissement.

L'étudiant identifie tout d'abord une structure d'accueil à l'étranger et construit son projet de mobilité. Après validation pédagogique par son établissement, le dossier de demande de bourse est constitué et transmis à la Région. Une fois la demande instruite et validée, l'étudiant reçoit une notification d'attribution et finalise les documents contractuels nécessaires à son départ.

Avant la mobilité, l'étudiant complète également les formalités administratives requises et les outils de suivi prévus par le programme Erasmus+.

Le projet de mobilité : un engagement à chaque étape

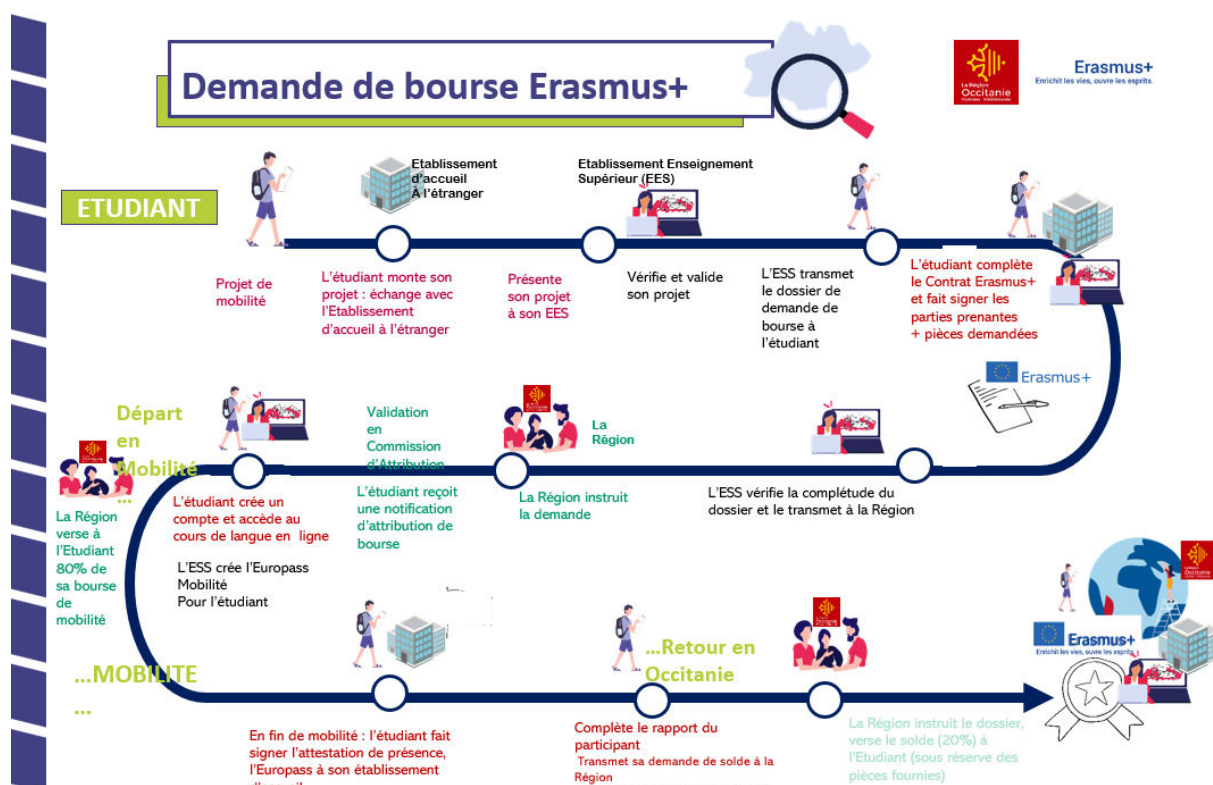
Un projet de mobilité internationale ne se limite pas au départ à l'étranger. Il repose sur un parcours structuré comprenant la **préparation du projet**, l'organisation du séjour, la réalisation de la mobilité et son suivi au retour. Chaque étape contribue à la réussite de l'expérience et à l'atteinte des objectifs pédagogiques et professionnels.

La réussite d'un projet de mobilité implique également un réel engagement de la part de l'étudiant. Celui-ci doit participer activement aux rendez-vous de préparation, maintenir un contact régulier avec le service International de l'IFME, respecter les échéances fixées et s'investir dans la constitution de son dossier. Il est également invité à prendre connaissance des critères de sélection et des modalités d'évaluation du projet.

L'attribution d'une bourse Erasmus+ s'appuie sur une procédure en plusieurs étapes :

- 1) une première sélection pédagogique permettant de vérifier la cohérence et la qualité du projet ;
- 2) le dépôt du dossier de candidature dans les délais requis ;
- 3) l'instruction de la demande par les services compétents en vue de l'attribution de la bourse.

L'accompagnement proposé tout au long du parcours vise à sécuriser le projet de mobilité et à permettre à chacun de vivre une expérience internationale enrichissante, tant sur le plan personnel que professionnel.



2. LES MOBILITES HORS ERASMUS+ : BOURSES DE MOBILITE INTERNATIONALE DE LA REGION OCCITANIE (monde entier)

Pour les mobilités réalisées hors du programme Erasmus+, les étudiants peuvent solliciter l'aide régionale **Mouv'Occitanie**, mise en place par la Région Occitanie pour soutenir les projets de stage ou d'études à l'international. Ce dispositif vise à favoriser l'ouverture internationale des étudiants et à faciliter leur départ à l'étranger.

Pour les étudiants des **formations sanitaires et sociales**, Mouv'Occitanie peut prendre la forme d'une **aide forfaitaire de 600 €**, attribuée sous réserve de répondre aux conditions d'éligibilité définies par la Région. Cette aide permet de contribuer aux frais liés au séjour et peut constituer un soutien complémentaire pour les projets de mobilité réalisés en dehors de l'espace Erasmus+.

La demande s'effectue par l'intermédiaire de l'IFME puis via le Portail des Aides de la Région Occitanie, selon une procédure spécifique de candidature et de validation.

Ce dispositif complète l'offre de mobilité internationale en ouvrant l'accès à des destinations situées au-delà de l'espace Erasmus+ et en favorisant l'ouverture des étudiants à d'autres contextes professionnels et culturels.

3. DEMARCHES ADMINISTRATIVES POUR UNE MOBILITE ERASMUS+ OU UNE AIDE REGIONALE

La demande de mobilité s'organise en trois temps : **avant le départ, pendant l'instruction du dossier et après le retour de mobilité.**

Avant la mobilité

L'étudiant constitue son dossier en fournissant les documents communs à toutes les demandes (CV et RIB), puis les pièces spécifiques au dispositif sollicité.

- Pour une mobilité financée par le **Chèque Sanitaire et Social**, il fournit :
 - une attestation d'inscription dans l'établissement d'accueil (mobilité d'études)
 - ou une convention de stage signée par toutes les parties (mobilité de stage)
- Pour une **bourse Erasmus+**, il complète :
 - le contrat pédagogique (*Learning Agreement*)
 - les éventuels justificatifs permettant de bénéficier du complément inclusion
 - le contrat financier transmis pour signature électronique avant le départ

Instruction de la demande

La procédure suit plusieurs étapes :

1. L'étudiant candidate auprès de l'IFME.
2. L'IFME vérifie l'éligibilité du projet et sélectionne les candidats.
3. La Région Occitanie transmet un lien d'accès au Portail des Aides.
4. L'étudiant dépose son dossier en ligne.
5. La Région instruit la demande et la présente en commission d'attribution.
6. L'étudiant reçoit une notification d'accord ou de refus.
7. Pour Erasmus+, le contrat financier est signé électroniquement.
8. L'établissement suit l'avancement du dossier.
9. Un premier versement correspondant à **80 % de la bourse** est effectué, en principe avant le départ.

Après la mobilité

Au retour, l'étudiant doit transmettre les justificatifs nécessaires pour obtenir le solde de son aide :

- pour le Chèque Sanitaire et Social : le certificat final de présence à l'étranger ;
- pour Erasmus+ : le document **After Mobility** dûment complété et signé, indiquant les dates effectives de stage, ainsi que les justificatifs relatifs au transport écoresponsable lorsqu'ils sont demandés.

Le versement du **solde de 20 %** intervient après validation des documents. Il est important de respecter les délais : toute demande de solde non déposée dans les **60 jours suivant la fin de la mobilité** devient caduque.

Cette procédure permet de sécuriser le projet de mobilité tout en garantissant un accompagnement administratif et financier de l'étudiant avant, pendant et après son séjour à l'étranger.

La restitution de la mobilité

La mobilité ne s'achève pas au retour de l'étudiant.

Elle prévoit également un temps de **restitution et de valorisation de l'expérience** à l'IFME. Chaque participant est ainsi invité à présenter son séjour à l'étranger devant ses pairs, les équipes pédagogiques et la direction de l'Institut.

Cette restitution permet de partager les découvertes réalisées, les pratiques professionnelles observées, les enseignements tirés de l'expérience ainsi que les apports interculturels de la mobilité.

Elle contribue à promouvoir l'ouverture internationale au sein de l'Institut, à encourager de futurs candidats à la mobilité et à valoriser les compétences acquises tout au long du projet. Cette démarche constitue une étape essentielle du parcours de mobilité, favorisant la réflexion sur l'expérience vécue et le partage des apprentissages, des compétences et des bonnes pratiques au sein de l'IFME.